COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2016

Présents:

MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU,

TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs:

à	Joseph LEES
à	Laurent KELLER
à	Denise MICHAUT
à	Maïté POTIN
à	Michel ADAM
à	Aimé SOUMET
à	Robert BAREILLE
	à à à à à

Excusés:

France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Pierre

SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 160407-20-AID-

FONDS DE CONCOURS
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GOES

REQU

e 15 AVR. 206

SOUS - PREFECTURE OLORON SIN MARIE

Mme MIRANDE rappelle que dans sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2015, le projet de la commune de Goès qui concernait la construction d'un espace associatif polyvalent.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	229 844.41 €
Etat	38 944.00 €
Conseil Départemental	58 250.00 €
Réserve Parlementaire	10 000.00 €
Fonds de concours	25 000.00 €
Part communale	97 650.41 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune de Goès
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune de Goès et à débloquer les fonds
- VOTE les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 25 000.00 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 avril 2016

Suivent les signatures

Affiché le 19/04/26

Lo 15 AVR 206

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIÉ

Le Président

Daniel LACRAMPE